

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Année 2026-2027



## Accueil périscolaire – Restauration scolaire et Accueil de loisirs du mercredi



Afin de préparer la rentrée 2026-2027, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire : garderie du matin et du soir, restauration scolaire et accueil de loisirs du mercredi.

Deux solutions s'offrent à vous :

- En deux clics, votre espace personnel du portail famille ou Espaces Famille l'appli vous permet de gérer à distance un grand nombre de démarches d'inscription et de réservation des activités :
  1. J'inscris mon enfant sur l'activité choisie
  2. Je réserve les jours souhaités et je valide

Retrouvez toutes les fonctionnalités en fin de dossier.

- Remplir en un seule fois ce dossier unique. A réception de ce dossier dûment complété, votre enfant sera inscrit aux différentes activités choisies.

L'équipe d'animation est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous apporter, si besoin, son aide pour accéder à votre espace personnel ou pour compléter ce dossier unique.



# Organisation de la semaine scolaire

## 2026-2027

| LUNDI |                       | MARDI                 | MERCREDI                        | JEUDI                 | VENDREDI              |       |
|-------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------|
| 7h30  | Garderie périscolaire | Garderie périscolaire | 08h00                           | Garderie périscolaire | Garderie périscolaire | 7h30  |
| 8h50  | Classe                | Classe                | Accueil de loisirs à la journée | Classe                | Classe                | 08h50 |
| 12h   | Pause déjeuner        | Pause déjeuner        |                                 | Pause déjeuner        | Pause déjeuner        | 12h   |
| 13h20 | Classe                | Classe                |                                 | Classe                | Classe                | 13h20 |
| 16h30 | Garderie périscolaire | Garderie périscolaire |                                 | Garderie périscolaire | Garderie périscolaire | 16h30 |
| 18h30 |                       |                       | 18h30                           |                       |                       | 18h30 |



# Tarifs

(applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2026)

## Accueil périscolaire

|                                            | De 0 à 600 € | de 601 à 1 300 € | De 1301 à 2 000 € | Supérieur ou égale à 2 001 € | Non inscrit |
|--------------------------------------------|--------------|------------------|-------------------|------------------------------|-------------|
| Cantine                                    | 2,10 €       | 3,10 €           | 3,60 €            | 4,10 €                       | 6,50 €      |
| Accueil de Loisirs à la demi-heure (matin) | 1,00 €       | 1,50 €           | 2,00 €            | 2,50 €                       | 3,50 €      |
| Accueil de Loisirs à la demi-heure (soir)  | 1,00 €       | 1,50 €           | 2,00 €            | 2,50 €                       | 3,50 €      |
| Retard soir (18h31) à la demi-heure        | 10 €         | 10 €             | 10 €              | 10 €                         | 10 €        |

## Accueil de loisirs

| Tarif journée Commune      | De 0 à 600 € | de 601 à 1 300 € | De 1301 à 2 000 € | Supérieur ou égale à 2 001 € | Non inscrit |
|----------------------------|--------------|------------------|-------------------|------------------------------|-------------|
| Mercredi (sans repas)      | 6,00 €       | 6,50 €           | 7,00 €            | 7,50 €                       | 15,00 €     |
| Tarif journée Hors Commune | De 0 à 600 € | de 601 à 1 300 € | De 1301 à 2 000 € | Supérieur ou égale à 2 001 € | Non inscrit |
| Mercredi (sans repas)      | 9,00 €       | 9,50 €           | 10,00 €           | 10,50 €                      | 20,00 €     |

| Tarif commune                        | De 0 à 600 € | de 601 à 1 300 € | De 1301 à 2 000 € | Supérieur ou égale à 2 001 € | Non inscrit |
|--------------------------------------|--------------|------------------|-------------------|------------------------------|-------------|
| Demi-journée                         | 5,25 €       | 5,60 €           | 5,90 €            | 6,25 €                       | 15 €        |
| Demi-journée + Repas                 | 6,80 €       | 7,30 €           | 7,65 €            | 8,70 €                       | 20 €        |
| Journée + Repas                      | 9,00 €       | 9,50 €           | 10,05 €           | 11,00 €                      | 30 €        |
| Retard soir (18h00) au quart d'heure | 10 €         | 10 €             | 10 €              | 10 €                         | 10 €        |

| Tarif Hors Commune                   | De 0 à 600 € | de 601 à 1 300 € | De 1301 à 2 000 € | Supérieur ou égale à 2 001 € | Non inscrit |
|--------------------------------------|--------------|------------------|-------------------|------------------------------|-------------|
| Demi-journée                         | 7,80 €       | 8,15 €           | 8,50 €            | 8,75 €                       | 15 €        |
| Demi-journée + Repas                 | 9,75 €       | 10,30 €          | 10,65 €           | 11,65 €                      | 20 €        |
| Journée + Repas                      | 12,35 €      | 13,45 €          | 14,10 €           | 15 €                         | 30 €        |
| Retard soir (18h00) au quart d'heure | 10 €         | 10 €             | 10 €              | 10 €                         | 10 €        |

Les enfants de Croix Mare, Bouville et Saint Martin de l'If bénéficient du même tarif que ceux de Mesnil Panneville.



**REPRÉSENTANT LÉgal 1****Destinataire des factures de restauration scolaire et accueil périscolaire**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Qualité (père, mère, assistant(e) familial(e)...): .....

Situation familiale : ☐ Marié ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Pacsé ☐ Union libre ☐ Célibataire ☐ veufDate de naissance : ..... Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Téléphone professionnel : .....

Email (EN LETTRE CAPITALE) : .....

Profession : .....

Nombre d'enfant à charge : ..... N° allocataire CAF : .....

**REPRÉSENTANT LÉgal 2**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Qualité (père, mère, assistant(e) familial(e)...): .....

Situation familiale : ☐ Marié ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Pacsé ☐ Union libre ☐ Célibataire ☐ veufDate de naissance : ..... Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Téléphone professionnel : .....

Email (EN LETTRE CAPITALE) : .....

Profession : .....

Nombre d'enfant à charge : ..... N° allocataire CAF : .....

**RÈGLEMENT DES FACTURES CANTINE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE**☐ Prélèvement automatique (joindre un RIB pour une première demande)*Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique pour un autre enfant, le contrat est tacitement reconduit*☐ Paiement à réception du titre de recette par le SGC d'Yvetot**AUTRES ENFANTS SCOLARISÉS DE LA FAMILLE**

| Nom | Prénom | Date de naissance | Classe 2026/2027 | Etablissement |
|-----|--------|-------------------|------------------|---------------|
|     |        |                   |                  |               |
|     |        |                   |                  |               |
|     |        |                   |                  |               |
|     |        |                   |                  |               |

**PORTAIL FAMILLE**

Adresse mail (EN LETTRE CAPITALE) : .....

## TRANSPORT SCOLAIRE

Ce service est géré par la Région et vous devez obligatoirement faire les démarches auprès de Nomad :

<https://nomad.normandie.fr/le-transport-scolaire-0>

## ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR ET MERCREDI

*Voir annexe 1 et 3 à nous retourner complétée et signée*

Les familles se doivent de respecter les horaires d'accueil. Ouverture de l'accueil périscolaire à 07h30 et fermeture à 18h30. Les horaires d'ouverture du mercredi sont de 08h00 à 18h00, les enfants doivent venir avec leur repas, un micro-onde est disponible pour réchauffer les plats.

Un enfant d'âge maternel n'est pas autorisé à quitter seul l'accueil périscolaire.

Un enfant d'âge élémentaire peut quitter seul l'accueil périscolaire sous réserve de l'autorisation expresse des titulaires de l'autorité parentale.

Sans retour de l'autorisation parentale (annexe 1 et 3) dûment complétée et signée, votre (vos) enfants d'âge élémentaire ne pourra (ont) pas quitter seul(s) le temps scolaire.

## RESTAURATION SCOLAIRE

*Voir annexe 2 à nous retourner complétée et signée*

L'école dispose d'un service de restauration. Les enfants ayant des allergies ou des restrictions doivent être connus de notre personnel et un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) doit être établi auprès du médecin.

Sans ce PAI, il relève de la responsabilité des parents de prendre connaissance des menus servis.

La réservation des repas est obligatoire. Elle permet de respecter les quantités à servir aux enfants et de nous permettre de mener des actions contre le gaspillage alimentaire.

Je soussigné(e), (nom et prénom) : .....

☐ Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à mettre à jour mon espace famille et la mairie de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)

☐ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, de la cantine (document consultable sur l'espace famille)

Fait à

Le :

### Signatures obligatoires des représentants légaux

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

## PERSONNES (AUTRES QUE LES PARENTS)

Votre enfant est en maternelle : il doit obligatoirement être pris en charge à la sortie de l'école ou du car.

Votre enfant est en élémentaire : il est conseillé de venir chercher les enfants de CP à la sortie de l'école. Pour que votre enfant puisse quitter l'école tout seul, le document accueil périscolaire (annexe 1 et 3) devra **obligatoirement** être complété et signé.

En cas d'urgence le personnel s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapide.

## FICHE SANITAIRE

*Voir sur le portail famille*

Médecin traitant : ..... Téléphone : .....

Merci de compléter **IMPERATIVEMENT** la fiche sanitaire sur le portail famille et de nous la retourner.

## ASSURANCE + QF CAF/MSA/IMPÔTS

☐ Joindre l'attestation d'assurance scolaire

☐ Joindre l'attestation Quotient Familial CAF/MSA/IMPÔTS

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire sont appliqués selon les tranches liées au quotient familial CAF/MSA/IMPÔTS. (sans quoi les tarifs de la tranche la plus élevée vous seront automatiquement appliqués)

## AUTORISATION DE TRANSPORT, PHOTOS ET DIFFUSIONS

L'inscription des enfants engage les parents à accepter que leurs enfants soient transportés par des moyens de transport reconnus dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs.

En application du droit au respect à la vie privée inscrit à l'article 9 du code civil :

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

La commune de Mesnil Panneville à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser son image, à fixer, reproduire et communiquer publiquement les photographies ou vidéos prises dans le cadre de ses activités et d'évènements ou manifestations qui y sont liés, et ce pour l'ensemble de l'année scolaire.

Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées exclusivement par la commune de Mesnil Panneville : ☐ Facebook ☐ Journal communal ☐ Affichage

La commune de Mesnil Panneville s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support ou pour toute exploitation préjudiciable.

En cas de refus, je suis informé que mon enfant ne sera pas photographié ou filmé ou, à défaut flouté pour que l'on ne puisse pas le reconnaître. En cas d'impossibilité d'appliquer les mesures précédentes, je suis informé que mon enfant pourrait ne pas participer à une activité.

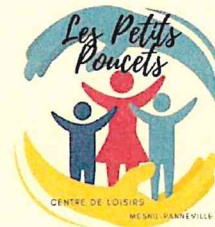
Je reconnais être entièrement investi de mes droits et ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

## TARIFICATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'ensemble des documents sont consultables depuis l'adresse suivante : <https://www.monespacefamille.fr/accueil/>



# COORDONNÉES DE L'ENFANT



Remplir un dossier d'inscription par enfant.

Chaque fiche d'inscription de ce document doit être remplie.

**Cadre réservé à la mairie**

**Reçu le :**

**Saisi le :**

Merci de retourner ce document complété et signé à la mairie ou à l'accueil périscolaire avant le 21 juillet 2026. La mairie ou l'accueil périscolaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous aider à remplir ce dossier.



**Attention :** pour les enfants en garde alternée, chaque parent doit remplir un dossier d'inscription et un dossier famille (à télécharger sur le portail famille ou à demander à la mairie [mairie@mesnilpanneville.fr](mailto:mairie@mesnilpanneville.fr))

Je soussigné(e) : .....  
(NOM et Prénom du représentant légal payeur)

Tél. portable : .....

E-mail : .....  
Vos coordonnées ne seront en aucun cas divulguées à d'autres prestataires

Souhaite inscrire l'enfant (NOM et Prénom) : .....

Né(e) le : .....

Assuré(e) par la Compagnie d'Assurances .....

N° de contrat d'assurance scolaire .....

Ecole et classe fréquentée pour l'année 2026-2027 : .....

Attention : pour bénéficier des tarifs en fonction de mes ressources pour les dispositifs (restauration scolaire, accueils périscolaire)

☐ Je transmets les nom et prénom de l'allocataire CAF .....  
et le numéro de l'allocataire CAF .....

☐ Je ne suis pas allocataire CAF ou je ne souhaite pas que la mairie puisse accéder à mon dossier\*, je vous transmets la copie de mon avis d'imposition 2025 ou l'attestation MSA

\*J'ai bien pris note que mon tarif ne pourrait donc pas être mis à jour automatique et qu'en l'absence de transmission des documents attendus, le tarif maximum me serait appliqué, sans effet rétroactif possible.

Afin de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, les factures seront adressées sur votre espace personnel du portail famille ou sur l'application mon espace citoyen. Les familles qui souhaitent recevoir leurs factures par courrier pourront en faire la demande expresse par mail auprès de la mairie ([mairie@mesnilpanneville.fr](mailto:mairie@mesnilpanneville.fr)).

Merci de contacter la mairie en cas de changement de situation familiale, de domiciliation, de coordonnées (tél, e-mail...).  
En cas de départ de la commune en cours d'année, vous devez impérativement annuler l'inscription de votre enfant aux différentes activités.

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

Annexe 1 à remettre à la Mairie

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Cadre réservé à la mairie

Reçu le :

Saisi le :

- ☐ Je ne souhaite pas inscrire mon enfant à la garderie périscolaire
- ☐ Je souhaite inscrire mon enfant à la garderie périscolaire à compter du
- 01/09/2026 (jour de la rentrée scolaire)
- ou à partir du .....

| ACCUEIL RÉGULIER |                        |                       |
|------------------|------------------------|-----------------------|
| JOURS            | TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE |                       |
|                  | MATIN<br>07h30 à 08h50 | SOIR<br>16h30 à 18h30 |
| Lundi            |                        |                       |
| Mardi            |                        |                       |
| Jeudi            |                        |                       |
| Vendredi         |                        |                       |

Merci de cocher  
les jours de  
présence de  
votre enfant

| ACCUEIL OCCASIONNEL                                                                                                                                                                                                                |                        |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Ce choix d'option implique la réservation de la garderie su vous connectant sur votre compte portail famille ou exceptionnellement par mail à <a href="mailto:acmlespetitspoucets@hotmail.com">acmlespetitspoucets@hotmail.com</a> | MATIN<br>07h30 à 08h50 | SOIR<br>16h30 à 18h30 |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                        |                       |



Le départ des enfants est possible : à partir de 17 heures.

- En élémentaire, ○ Mon enfant repart seul
- Je viens ou le(s) contact(s) désigné(s) dans mon dossier famille vien(nen)t chercher mon enfant

Lu et approuvé  
Date et signature

**Attention : toute inscription à l'accueil périscolaire réservée et non annulée 48 heures à l'avance sera facturée. \*Possibilité d'annulation ou de modification de vos réservations quelle que soit l'option choisie soit :**

- ♦ Sur votre espace personnel du portail famille ou sur l'application mon espace citoyen
- ♦ par mail à : [acmlespetitspoucets@hotmail.com](mailto:acmlespetitspoucets@hotmail.com), par courrier (à envoyer ou à déposer à la Mairie)

L'inscription à l'accueil périscolaire implique le respect des procédures de paiement et du règlement intérieur consultable sur le portail famille.

# RESTAURATION SCOLAIRE

Annexe 2 à remettre à la Mairie

Nom et Prénom de l'enfant : .....

- ☐ Je ne souhaite pas inscrire mon enfant à la restauration scolaire
- ☐ Je souhaite inscrire mon enfant à la restauration scolaire à compter du
- 01/09/2026 (jour de la rentrée scolaire)
- ou à partir du .....

**Cadre réservé à la mairie**

**Reçu le :**

**Saisi le :**

| ACCUEIL RÉGULIER |                        |
|------------------|------------------------|
| JOURS            | TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE |
| Lundi            |                        |
| Mardi            |                        |
| Jeudi            |                        |
| Vendredi         |                        |

## ACCUEIL OCCASIONNEL

Ce choix d'option implique la réservation de la garderie su vous connectant sur votre compte portail famille ou exceptionnellement par mail à [mairie@mesnilpanneville.fr](mailto:mairie@mesnilpanneville.fr) au minimum avant 9 h 30 la veille

Merci de cocher  
les jours de  
présence de  
votre enfant

Accompagnement spécifique pouvant nécessiter l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé – PAI (allergie alimentaire, problème de santé, reconnaissance MDPH...) à joindre obligatoirement

- Oui
- Non

Lu et approuvé

Date et signature

**Attention : tout repas réservé et non annulé 48 heures à l'avance sera facturé.**  
**\*Possibilités d'annulations ou de modification de vos réservations quelle que soit l'option choisie soit:**

- ♦ Sur votre espace personnel du portail famille ou sur l'application mon espace citoyen
- ♦ par mail à : [acmlespetitspoucets@hotmail.com](mailto:acmlespetitspoucets@hotmail.com), par courrier (à envoyer ou à déposer à la Mairie)

L'inscription à la garderie périscolaire implique le respect des procédures de paiement et du

# ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Annexe 3 à remettre à la Mairie

Nom et Prénom de l'enfant : .....

**Cadre réservé à la mairie**

**Reçu le :**

**Saisi le :**

- ☐ Je ne souhaite pas inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs du mercredi
- ☐ Je souhaite inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs du mercredi  
(votre enfant doit être scolarisé au premier jour réservé)

- ☐ **Inscription à la journée obligatoire** (de 08h00 à 18h00 sans repas)  
Arrivée possible jusqu'à 10h, départ à partir de 17h  
(Attention la facturation se fait obligatoire à la journée)
- ☐ Enfant de moins de 6 ans
- ☐ Enfant de plus de 6 ans

- En élémentaire, ☐ Mon enfant repart seul
- ☐ Je viens ou le(s) contact(s) désigné(s) dans mon dossier famille vien(nen)t chercher mon enfant

| MERCREDIS | 2025      |         |          |          | 2026    |         |      |       |      |      |
|-----------|-----------|---------|----------|----------|---------|---------|------|-------|------|------|
|           | septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai  | juin |
|           | ○ 2       | ○ 7     | ○ 4      | ○ 1      | ○ 6     | ○ 3     | ○ 10 | ○ 7   | ○ 5  | ○ 2  |
|           | ○ 9       | ○ 14    | ○ 18     | ○ 9      | ○ 13    | ○ 10    | ○ 17 | ○ 14  | ○ 12 | ○ 9  |
|           | ○ 16      |         | ○ 25     | ○ 16     | ○ 20    | ○ 17    | ○ 24 |       | ○ 19 | ○ 16 |
|           | ○ 23      |         |          |          | ○ 27    |         | ○ 31 |       | ○ 26 | ○ 23 |
|           | ○ 30      |         |          |          |         |         |      |       |      | ○ 30 |

Lu et approuvé

Date et signature

**Attention : toute journée réservée et non annulée 48 heures à l'avance sera facturée.**  
**\*Possibilités d'annulations ou de modification de vos réservations quelle que soit l'option choisie soit :**

- ♦ Sur votre espace personnel du portail famille ou sur l'application mon espace citoyen
- ♦ par mail à : [acmlespetitspoucets@hotmail.com](mailto:acmlespetitspoucets@hotmail.com), par courrier (à envoyer ou à déposer à la Mairie)

L'inscription à l'accueil périscolaire implique le respect des procédures de paiement et du règlement intérieur consultable sur le portail famille.

# PORTAIL MON ESPACE FAMILLE

Votre application **Mon Espace Famille** évolue !

Retrouvez l'ensemble des services Enfance de votre commune !

Actualités Espace Famille Demandes

Factures et paiements Gestion du foyer

Les Nouveautés

Une création de compte totalement autonome pour un accès simplifié !

Découvrez votre nouvelle application

Gérez les informations de votre foyer directement depuis l'application !

Nouveau module

Moderne Simple Intuitif

Citopia by JVS

Si vous n'avez pas encore créé votre compte portail famille, votre accès vous sera adressé par mail dès réception du dossier d'inscription dans le courant de l'été 2026.

Lors de la réception du mail, nous vous demandons de valider votre compte pour pouvoir accéder à l'ensemble des fonctionnalités du portail famille.

Conserver précieusement vos identifiants et mot de passe, ils vous seront indispensables à chaque connexion.

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder à votre compte, vous pouvez contacter la Mairie.



# COMMUNE DE MESNIL-PANNEVILLE

AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE,  
VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITE !!!

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 : \_\_\_\_\_

CLASSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 : \_\_\_\_\_

**Important :** Si vous avez optez pour le prélèvement automatique l'an passé. Il est systématiquement reconduit, merci de compléter unique ce document. Sinon, il est nécessaire de nous retourner le mandat de prélèvement SEPA (au dos) accompagné obligatoire d'un R.I.B.

Madame :

Monsieur :

☐ Accepte(nt) le prélèvement automatique comme mode de règlement pour l'année 2026-2027

Fait à Mesnil Panneville, le .....

Signature représentant légal 1

Signature représentant légal 2

**Référence unique du mandat :**

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 42 ZZZ 80D103

| DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER | DÉSIGNATION DU CRÉANCIER                         |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nom, prénom :                                | Nom : Mairie de Mesnil Panneville                |
| Adresse :                                    | Cantine et Accueil périscolaire et extrascolaire |
| Code postal :                                | Adresse : 60 place Robert Flavigny               |
| Ville :                                      | Code postal : 76570                              |
| Pays :                                       | Ville : Mesnil Panneville                        |
|                                              | Pays : France                                    |

[illegible]

**Type de paiement :** Paiement récurrent/répétitif ☐  
Paiement ponctuel ☐

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Mesnil Panneville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Mesnil Panneville.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.